

L'ACCUEIL DES ENFANTS 0-3 ANS : QUELQUES RÉFLEXIONS ET COMMENTAIRES RELATIFS AUX INFORMATIONS TIRÉES DU BILAN ONE 2000-2009

Tricot Anne

1. Petit rappel

- **Le taux de couverture Office de la naissance et de l'enfance (ONE)** : il s'agit du rapport entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'accueil (de 0 à 2,5 ans) et le nombre de places d'accueil.
- **Le taux de couverture international** : il s'agit du rapport entre le nombre d'enfants de 0 à 3 ans et le nombre de places d'accueil en ce compris l'école maternelle.

L'objectif de Barcelone (taux de couverture de 33% à atteindre pour 2010) prend en compte le nombre d'enfants présents (qui est différent et plus important que le nombre d'enfants vu qu'une place peut être occupée par plusieurs enfants : mi-temps, temps partiel).

N.B : Rappelons que durant le sommet de Barcelone, en 2002, le Conseil européen a fixé comme objectif la mise en place, d'ici 2010, de structures d'accueil pour : au moins 90% des enfants âgés entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire et au moins 33% des enfants âgés de moins de 3 ans.)

En Communauté française, si on prend en compte le nombre d'enfants inscrits dans les milac¹ (plutôt que le nombre de places) et le nombre d'enfants de 2,5 à 3 ans présents en école maternelle, le taux de couverture est de 45,1% en 2009. Ce qui dépasse l'objectif fixé !

- **Le Plan Cigogne vise + 10.000 places pour atteindre l'objectif de Barcelone**

Les objectifs du Plan sont :

¹ Milac : milieu d'accueil.

- L'augmentation du nombre de places ;
- La répartition plus équitable de l'offre ;
- Le maintien de la diversité de l'offre ;
- L'accessibilité financière.

Voici les résultats observés :

- Une réduction des écarts entre les provinces du point de vue de la couverture d'accueil 0-3 ans ;
- Une baisse du taux de couverture malgré l'ouverture de places à Bruxelles en raison de l'augmentation des naissances.

2. Photographie au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, la photographie que l'on peut faire de l'accueil des 0-3 ans est la suivante : 37.173 places + 2.334 places programmées mais pas encore ouvertes.

3. Les différents taux de couverture

- **Le taux de couverture global (hors école) est de : 27,8%** (dont 20,1% dans l'accueil subventionné et 7,8% dans l'accueil non subventionné) **contre 25,9% en 2008** (dont 19,3% dans l'accueil subventionné et 6,6% dans le non subventionné). **Toutefois, des disparités existent et se déclinent comme tel:**

- Brabant wallon : 44%
- Hainaut : **24,3%** (plus favorable à Mouscron et Tournai avec 32%)
- Liège : **26,3%** (Waremme et Huy plus favorisés avec 33,1% et 32,8%)
- Luxembourg : 37,1% (avec un pic de 40% à Arlon)
- Namur : 31,8% (avec un pic de 35% à Namur)
- **Bruxelles : 24,4%**

Attention : Le taux de couverture à Bruxelles est sous-évalué parce qu'il ne tient pas compte du nombre d'enfants francophones accueillis dans les milieux d'accueil dépendants de Kind en Gezin !

On constate qu'en Wallonie, le Hainaut et Liège sont à la traîne. Tandis que Bruxelles fait baisser la moyenne.

On constate également qu'en 10 ans, le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans a fortement augmenté à Bruxelles (+10.000) et dans une moindre mesure en Wallonie (+3.000).

- **Les taux de couverture respectifs de l'accueil subventionné et non subventionné :**

- Bruxelles : 17,4% et 7%
- Brabant wallon : 26% et 18%
- Hainaut : 20,2% et 4,1%
- Liège : 18,5% et 7,8%
- Luxembourg : 24,4% et 12,7%
- Namur : 22,8% et 7,8%

On constate que les provinces ayant le meilleur taux global sont également celles qui ont une offre subventionnée plus importante.

● **Evolution des taux de couverture par subrégion :**

Malgré la croissance du nombre d'enfants, le taux de couverture a augmenté (sauf à Bruxelles), ce qui montre l'effort accompli.

	2000	2009	Différence
Bruxelles	28,4%	24,4% (malgré +1.216 places)	-4%
Brabant wallon	39,9%	44%	+4,1%
Hainaut	17,1%	24,3%	+7,2%
Liège	18,6%	26,3%	+7,7%
Luxembourg	28,9%	37,1%	+8,2%
Namur	22,5%	31,8%	+9,3%
Communauté française	23,4%	27,8%	+4,4%

4. Répartition des places d'accueil au 31/12/2009

- **L'accueil subventionné compte 26.818 places** (+1.077 par rapport à 2008)
 - **541 milieux d'accueil en collectivité et 16.289 places** (+ 17 milac et + 697 places)
 - **2.756 accueillantes conventionnées et 10.529 places** (+ 83 accueillantes et + 380 places)

En Wallonie, l'accueil à domicile chez des accueillantes conventionnées compte globalement presque autant de places que les milieux d'accueil collectifs : **10.200 places** sur 20.578 !

Seuls les arrondissements de Liège, d'Arlon et de Namur comptent un nombre légèrement plus élevé de places en milieu collectif.

On constate qu'à Bruxelles, l'accueil en milieu collectif domine largement : 5.931 places sur un total de 6.240 places subventionnées.

Au 31 décembre 2009, une place d'accueil permet l'accueil de 1,85 enfant en moyenne (1,77 en crèche, 2,07 en Maison communale d'accueil de l'enfance, 1,85 chez une gardienne conventionnée). Ce taux était de 1,90 en 2008.

En 2009, les taux d'occupation s'élèvent à :

- **80,15%** en crèche
- 74,8% en préguardiennat.

Si on tient compte de la durée d'ouverture (en moyenne 12h !), les taux montent à 91,57% en crèche et à 80,54% en préguardiennat.

- **L'accueil non subventionné compte 10.355 places** (+ 296 places par rapport à 2008) soit :
 - + 36 places en maisons d'enfants
 - + 248 places en halte d'accueil
 - + 14 places chez accueillantes autonomes

Commentaires et réflexions :

- *Les règles de répartition des places dans le cadre de la programmation ONE² méritent réflexion pour garantir une répartition équitable des moyens publics, sachant que les moyens de l'ONE soutiennent surtout le développement des milieux d'accueil collectifs et qu'à Bruxelles, où le manque de places est important, il n'y a presque pas d'accueil de type familial, ni de possibilité d'un tel accueil.*
- *Une évaluation correcte des besoins à couvrir nécessite de rétablir une image correcte de la réalité Bruxelloise. Il est donc nécessaire de comptabiliser les places d'accueil occupées par des enfants francophones dans des services dépendants de Kind en Gezin.*

- **Evolution des capacités (nombre de places) par type d'accueil**

	En 2000	En 2009
Crèches	9.202	12.048 (dont 28 en crèche parentale)
Préguardiennat	906	854
Maisons communales d'accueil de l'enfance	1.092	2.770
Maisons d'enfants subventionnées par fonds ²	0	617
Accueillantes conventionnées	9.381	10.529

² Programmation : création de places subventionnées.

Maisons d'enfants	4.503	6.219
Haltes accueil	922	1.466
Accueillantes autonomes	2.293	2.670
Total	28.299	37.173

Commentaires et réflexions :

- **L'accueil en milieu collectif augmente nettement plus que l'accueil de type familial** (passant de 58,7% à 64,5% de la capacité totale) **et proportionnellement le plus en Maisons communales d'accueil collectif.**

Sachant que l'accueil en MCAE³ (formule d'accueil collectif développée uniquement en Wallonie) est nettement moins subsidié que l'accueil en crèche, il faudrait vérifier que la répartition des moyens entre Bruxelles et Wallonie est équitable.

- *L'évolution des capacités montre également un léger renforcement de la part de l'accueil non subventionné qui compte en 2009 globalement 10.355 places auxquelles ne s'appliquent pas les barèmes de participation financière des parents (PFP) fixés par l'ONE.*

- **Participation financière des parents**

Dans les milieux d'accueil subventionnés, les parents paient en moyenne 14,13 euros par jour, soit 3,60 euros en plus qu'en 2000.

En crèche, la moyenne est de 14,60 euros. En Maison communale d'accueil collectif, la moyenne est de 15,13 euros. Elle est de 13,41 euros chez accueillantes conventionnées.

- **Nombre de travailleurs dans les milieux subventionnés : 6.117 travailleurs (4.045,92 équivalents temps plein) dont :**

- **4.723** (3.359,94 ETP) **puéricultrices**

- **732** (334,24 ETP) **assistants sociaux**

- **475** (265,63 ETP) **infirmières**

- **187** (86,11 ETP) **direction**

- **1.569** (926,56 ETP) **personnel logistique, dont :**

- **446** (289,32 ETP) **cuisine**

- **732** (456,36 ETP) **entretien**

- **241** (98,57 ETP) **administration**

- **150** (82,31 ETP) **autres**

³ MCAE : maison communale d'accueil de l'enfance, formule d'accueil collectif de moindre envergure qu'une crèche et dont le personnel d'encadrement est financé par la Région.

